

Commission mixte de secours

Il serait fastidieux d'entrer dans les nombreux détails qui concernent le domaine des communications ; il suffira de dire que tous les problèmes qui se présentent sont suivis avec la plus grande attention, et que toutes les mesures sont prises pour parer aux événements.

Activité de la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale

Juillet 1941 - Juillet 1944

La Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale, organe conjoint du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge¹, s'est efforcée depuis sa fondation, en juillet 1941, de se procurer des vivres, des vêtements et des produits pharmaceutiques destinés aux populations des pays frappés par la guerre. Ces marchandises furent distribuées aux femmes et aux enfants par les Sociétés nationales de Croix-Rouge et d'autres organisations humanitaires, autant que possible en présence d'un délégué du Comité international. Les efforts de la Commission mixte ont obtenu, jusqu'à la fin de 1943, un succès qui, bien que d'ampleur restreinte, est allé croissant.

Au cours de l'année 1944, en revanche, l'activité de la Commission mixte a subi une baisse, due, dans les premiers mois de l'année, aux mesures prises par les Puissances bloquantes touchant les exportations des pays européens neutres et, récemment, — en juin 1944 —, aux événements de la guerre elle-même.

Achats de la Commission mixte.

La Commission mixte a acheté des marchandises dont le poids et la valeur sont les suivants :

en 1941	2.500 tonnes	valant	3 millions	de francs ;
en 1942	6.500 tonnes	valant	17 millions	de francs ;
en 1943	13.100 tonnes	valant	35,3 millions	de francs.

¹ *Revue internationale*, août 1941, pp. 659-671.

Commission mixte de secours

Au premier abord, on peut être tenté d'estimer considérable cette augmentation, les achats ayant doublé au cours des deux dernières années. Mais, si l'on remarque qu'il s'agit là d'envois à la population civile de dix pays, on s'aperçoit alors que cet aspect de l'activité de la Commission mixte, tout en gardant une haute valeur idéale, ne représente qu'un secours matériel malheureusement très réduit.

Les 13.100 tonnes de marchandises ci-dessus indiquées, valant au total 35,3 millions de francs, et achetées au cours de l'année 1943, étaient de provenance suivante :

Hongrie...	9.300 tonnes	valant 19 millions de francs ;
Suisse.....	1.900 tonnes	valant 11 millions de francs ;
Roumanie	1.400 tonnes	valant 3,6 millions de francs.

La Hongrie, la Roumanie et la Suisse sont donc les principaux pays dans lesquels la Commission mixte a pu effectuer ses achats. Ces derniers furent payés en pengoes et leis en Hongrie et en Roumanie, avec des fonds belges débloqués ; en Suisse, avec des francs, qui, ou bien furent trouvés en Suisse même, ou bien furent mis à disposition par la Banque nationale suisse, contre des valeurs étrangères.

En Hongrie, la Commission mixte a acheté principalement de la farine de froment et des féculents ; en Roumanie, des féculents, de la viande et des graisses.

La Suisse a livré avant tout du lait et des produits lactés. Depuis le début de son activité jusqu'à la fin de 1943, la Commission mixte a exporté de Suisse une quantité de lait en poudre, de lait condensé sucré et non sucré, correspondant à 11.337.562 litres de lait dilué. Les exportations de produits lactés, pendant la même période, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1943, effectuées par la Commission mixte, s'élèvent à 318.000 kg., les exportations de produits diététiques à 169.000 kg.

La Commission mixte n'a pu acheter que peu de vêtements et de souliers. Cependant, 85.000 paires de souliers démodés pour femmes et enfants parvinrent en Grèce, et 54.000 paires de souliers pour femmes et enfants, ainsi que 10.000 paires de pantoufles, furent expédiées en Belgique. Il fut également possible d'envoyer

Commission mixte de secours

à Athènes une quantité restreinte de bons vêtements pour garçons. Ces vêtements et ces souliers étaient des produits suisses.

La Suisse a livré une quantité notable de produits pharmaceutiques, particulièrement des vaccins contre le typhus exanthématique et différents sérums, des sulfonamides et des vitamines, à l'exception de la vitamine A. Il ne serait pas possible d'énumérer en détail ces médicaments, car il faudrait alors citer une très grande quantité de préparations et de produits. Certains médicaments, qui manquaient dans presque toute l'Europe, ne purent pas être trouvés non plus en Suisse. En revanche, il fut possible de se procurer de l'huile de foie de morue, grâce à l'appui de la Croix-Rouge allemande : au total 43.000 kg. d'huile de foie de morue furent livrés pour les enfants en Grèce, en Serbie, en France et en Pologne.

On parvint également à se procurer une certaine quantité d'insuline, au total, depuis le début de l'activité de la Commission mixte, 31,5 millions d'unités. Grâce à une petite réserve qu'elle s'était constituée, il fut même possible à la Commission mixte de procéder, dans des cas graves, à des envois urgents d'insuline.

Les marchandises achetées ainsi, au cours de l'année 1943, par la Commission mixte ont été distribuées principalement dans les pays suivants : Belgique, France, Grèce, Pologne, Hollande, Serbie.

La majeure partie des achats a été effectuée en 1943 en faveur de la Belgique, en raison du fait que les organisations belges ont placé à la disposition de la Commission mixte des sommes considérables destinées à des achats dans des pays neutres, et qu'elles purent mobiliser leurs disponibilités en Hongrie et en Roumanie.

Ces disponibilités durent être débloquées pour que l'on pût procéder à des achats, et il fallut en même temps obtenir des autorisations d'achat de marchandises contingentées et d'exportation de celles-ci des pays en question. Ces efforts, tant des organisations belges que de la Commission mixte, ont trouvé en Hongrie et en Roumanie beaucoup de compréhension.

Les achats en Suisse ont été également facilités par les organismes officiels. La Commission mixte, dans certains cas, eut à

Commission mixte de secours

surmonter toute une série d'obstacles, provenant en grande partie des mesures de la guerre économique. Il serait souhaitable qu'étant donné le but humanitaire de la Commission mixte et le peu de valeur matérielle de ses envois, un contingent d'exportation fût accordé à cette dernière, sous réserve de notification ultérieure aux autorités compétentes, des envois effectués. Pour chaque expédition, la Commission mixte s'est trouvée en face des tâches que voici :

Il lui a fallu rechercher des fonds, et pour cela établir des programmes d'achat ; elle a dû ensuite trouver les marchandises à l'achat desquelles l'argent qu'elle avait reçu devait être employé ; elle a sollicité les autorisations d'exportation de principe ; elle a engagé ensuite des négociations avec les autorités chargées du ravitaillement du pays ; elle a procédé à l'achat des marchandises, sous réserve de l'obtention des permis définitifs d'exportation ; elle a demandé l'accord des autorités du blocus et du contre-blocus ; elle s'est efforcée d'obtenir les moyens de transport et les autorisations de transport ; elle a assuré et expédié les marchandises, avisé les destinataires, requis l'accusé de réception, fait établir les constats d'avarie par les chemins de fer ; elle a fait procéder à la distribution aux femmes et aux enfants des marchandises arrivées à destination, avec la collaboration d'un délégué du Comité international de la Croix-Rouge ; elle a réclamé des procès-verbaux de distribution, grâce auxquels elle établit ses rapports.

Envois de la Croix-Rouge suisse.

Nous mentionnerons ici les envois de la Croix-Rouge suisse, car ils occupent une place à part. Il s'agit, en effet, d'achats de cette Société nationale effectués en Suisse, avec des fonds suisses, et comprenant presque exclusivement des produits suisses. La Commission mixte se procure les permis d'exportation concernant ces envois et procède à leur expédition. Cette activité de la Commission mixte a compris dans les années

1942..... 71 tonnes valant 0,3 million de francs ;
1943..... 1200 tonnes valant 2,4 millions de francs.

Commission mixte de secours

Ces exportations de la Croix-Rouge suisse furent réparties, en 1943, entre les pays suivants :

France.....	1.038.000,—	francs ;
Grèce	469.000,—	francs ;
Croatie.....	352.000,—	francs ;
Belgique	283.000,—	francs ;
Serbie	139.000,—	francs ;
Finlande	76.000,—	francs ;
Italie	54.000,—	francs.

Comme, à cette occasion, la Commission mixte n'achète pas les marchandises pour le compte de la Croix-Rouge suisse, mais se charge simplement de leur transmission, ces quantités sont comprises dans les expéditions citées au paragraphe suivant.

Expéditions en transit de la Commission mixte.

Il a été plus aisé de prendre livraison, dans les pays fournisseurs, de marchandises qui avaient été achetées par d'autres et de les acheminer dans les pays destinataires, que de procéder soi-même aux achats. Cette activité de transitaire, la Commission mixte ne l'avait pas encore assumée en 1941, et elle n'avait, en 1942, que peu d'ampleur. La quantité relativement grande de marchandises transitées pendant l'année 1943 comprend principalement les envois du Comité de coordination du ravitaillement belge, du Portugal en Belgique. La Commission mixte ne participe à ces envois que dans la mesure où un délégué du Comité international de la Croix-Rouge, représentant particulièrement la Commission mixte, se charge à Lisbonne de l'acheminement de ces marchandises, qui sont remises à la frontière hispano-française par un autre délégué du Comité international, représentant la Commission mixte, au représentant de la Croix-Rouge allemande, ce dernier s'occupant de les faire parvenir à Bruxelles. A Bruxelles, le représentant de la Croix-Rouge allemande remet ces envois à la Croix-Rouge de Belgique.

Les marchandises que la Commission mixte a ainsi transportées en qualité de transitaire se montent, au total :

Commission mixte de secours

en 1942 à 72 tonnes valant 1 million de francs
en 1943 à 22.700 tonnes valant 44,2 millions de francs.

Ce n'est pas la Commission mixte, mais les organisations intéressées qui ont endossé la responsabilité d'acheter toutes ces marchandises transitées.

Les marchandises transitées au cours de l'année 1943 par la Commission mixte venaient : du Portugal, 13.851 tonnes ; d'Espagne, 6.684 tonnes ; de Turquie, 861 tonnes. Il s'agit ici, sauf en ce qui concerne une certaine quantité d'opium turc, exclusivement de vivres.

Du Portugal, le Comité de coordination du ravitaillement belge a expédié, en Belgique principalement, des conserves de poissons, des figues et du concentré de tomate ; d'Espagne, des oranges et des citrons ; de même, les organisations néerlandaises ont envoyé aux Pays-Bas des oranges et des citrons d'Espagne ; de Turquie arrivèrent à destination de la Serbie du savon, des olives, un peu de lait en poudre, des figues et d'autres fruits séchés.

En ce qui concerne les médicaments, 139 tonnes valant près d'un million de francs, au bénéfice de navicerts, sont arrivées des Etats-Unis d'Amérique. Grâce à des demandes réitérées adressées aux Sociétés de Croix-Rouge, la Commission mixte a pu acquérir une connaissance convenable des besoins en médicaments de différents pays et s'adresser ainsi à la Croix-Rouge américaine pour lui demander d'envoyer les médicaments cités. Ces envois ont été réceptionnés par le Service pharmaceutique. Ils ont été contrôlés et transmis. Il s'agit là d'un ravitaillement continu de quelques pays européens en produits pharmaceutiques de provenance américaine. Toutefois, un tel ravitaillement n'est possible que parce qu'il s'agit de médicaments qui, à quelques exceptions près cependant, ne sont pas soumis en principe au blocus. A la demande de la Commission mixte, la Croix-Rouge américaine a même consenti à un envoi de produits pharmaceutiques qui ont été entreposés dans le Dépôt sanitaire au port franc, à Genève et constituent une réserve en cas d'urgence.

La Commission mixte fut particulièrement heureuse de prendre livraison d'un envoi d'insuline de la Croix-Rouge américaine pour

Commission mixte de secours

la France, la Belgique, la Hollande, la Pologne et la Serbie ; au total 104,5 millions d'unités.

Les marchandises qui ont été ainsi transitées par la Commission mixte au cours de l'année 1943 étaient destinées principalement à la Belgique, à la Serbie et aux Pays-Bas.

Ici également, plus encore qu'à l'occasion des achats de la Commission mixte, apparaît l'activité déployée par les institutions belges, qui sont parvenues à expédier dans leur pays des quantités considérables de vivres. Les belligérants ont consenti à faire, en faveur de la Belgique, une exception remarquable en autorisant l'achat de quantités relativement grandes de vivres au Portugal et en Espagne, leur exportation de ces pays et leur expédition en Belgique.

Une autre exception, plus grande encore et plus importante dans son principe, est celle que le Comité international de la Croix-Rouge a obtenue des Puissances du blocus pour le ravitaillement de la Grèce. Les envois de cette action de secours d'outre-mer se montent à 20.000 tonnes par mois, c'est-à-dire qu'ils dépassent la quantité qu'il fut permis à la Commission mixte d'acheter dans l'espace d'une année d'activité et atteignent presque le total des marchandises qu'il lui a été donné de transiter durant toute l'année 1943.

Dans les chiffres que cite la Commission mixte ne sont évidemment compris que ceux qui se rapportent aux marchandises que cette commission a elle-même achetées pour la Grèce ou qu'elle lui a fait parvenir en transit.

Activité générale de la Commission mixte.

A considérer l'ensemble des marchandises achetées et des marchandises transitées, on peut dire que l'activité générale de la Commission mixte porta

en 1941 sur 2.500 tonnes valant 3 millions de francs ;
en 1942 sur 6.600 tonnes valant 18 millions de francs ;
en 1943 sur 35.800 tonnes valant 79,5 millions de francs.

La brusque augmentation des expéditions, en 1943, est due pour la plus grande part, on ne doit pas l'oublier, aux expéditions belges en transit, venant du Portugal.

Commission mixte de secours

Dans les 35.800 tonnes valant 79,5 millions de francs expédiées en 1943 ne se trouvaient que 300 tonnes valant 7,5 millions de francs de produits pharmaceutiques, tout le reste étant constitué par des vivres et une petite quantité de vêtements.

La modicité des envois destinés aux populations civiles est encore plus apparente si on les compare à la quantité et à la valeur des marchandises expédiées par le Comité international de la Croix-Rouge, par l'intermédiaire de sa Division des secours aux prisonniers de guerre et internés civils, particulièrement au cours des trois dernières années :

1941.....	45.600 tonnes valant 405 millions de francs ;
1942.....	58.200 tonnes valant 496 millions de francs ;
1943.....	123.700 tonnes valant 899 millions de francs.

Ainsi, en 1943, les populations civiles des pays européens éprouvés par la guerre ont reçu au total le 28,9% du poids et le 8,8% de la valeur des envois destinés aux prisonniers de guerre sur le continent européen. Mais, si l'on compare les quantités et les valeurs des marchandises achetées par la Commission mixte elle-même à celles expédiées par la Division des secours aux prisonniers de guerre et internés civils, il ressort que les populations civiles ont reçu le 10,6% du poids et le 3,9% de la valeur des envois effectués aux prisonniers de guerre et aux internés civils. La modestie de cette proportion devient plus frappante encore quand on pense que le nombre des prisonniers de guerre en 1943 s'élevait à 3-4 millions, tandis que les envois de secours s'adressaient à des pays qui, avant la guerre, possédaient une population dépassant 100 millions d'habitants.

La Commission mixte, a, en 1943, exporté de Suisse, pour son compte et pour la Croix-Rouge suisse, à l'adresse des populations civiles du continent européen, au total 3.174 tonnes, valant 14 millions de francs. Si l'on compare les quantités et la valeur des marchandises exportées de Suisse à celles que représentent les marchandises transitées à travers la Suisse par la Division des secours aux prisonniers de guerre et internés civils, il ressort que les exportations de la Commission mixte faites de la Suisse, constituent, en 1943, le 2,5% du poids et le 1,5% de la valeur

Commission mixte de secours

des marchandises transitées à l'adresse des prisonniers de guerre et des internés civils alliés.

Aussi bien, la Commission mixte n'a-t-elle pu avoir qu'une activité réduite. Si elle est parvenue à se procurer des marchandises, elle le doit surtout à quelques pays fournisseurs déjà nommés, qui ont cédé certains de leurs produits au profit des pays destinataires.

Les pays ayant effectué de telles livraisons sont principalement, pour les vivres et les vêtements : le Portugal, la Hongrie, la Roumanie et la Suisse ; pour les produits pharmaceutiques : les Etats-Unis, la Suisse, l'Allemagne et la Hongrie.

Les pays bénéficiaires sont, tant pour les vivres que pour les produits pharmaceutiques, principalement : la Belgique, la France, la Grèce, la Pologne, la Serbie, la Hollande et la Norvège.

Les bénéficiaires de ces envois de secours ont été presque exclusivement des enfants et des femmes, à l'exception, naturellement, des envois de médicaments. Partout, l'on a pris soin que les envois ne fissent pas partie du ravitaillement général. Ils ont servi de complément de nourriture aux petits enfants et aux écoliers, parfois aussi aux femmes. C'est ainsi que de la farine hongroise, de la graisse roumaine et du lait suisse ont été utilisés, à Bruxelles, à la confection d'un biscuit savoureux, non sucré, appelé « couque », et qui fut distribué aux écoliers belges. La Commission mixte n'a connaissance d'aucun cas dans lequel ses expéditions n'auraient pas été remises aux personnes auxquelles elles étaient destinées. L'aide apportée par la Croix-Rouge allemande lors de la remise des marchandises, de la transmission des accusés de réception, des constats d'avarie et à l'occasion de quantités d'autres demandes fut très précieuse. La Commission mixte croit ainsi pouvoir dire que les fonds et les marchandises qui lui ont été confiés ont bien été utilisés selon les intentions des donateurs.

Dans les cas où la Commission mixte n'avait à disposition aucun moyen, elle a essayé d'atteindre son but par des collectes. C'est ainsi que 70.000 lunettes ont été recueillies, dont plus de 11.000 avaient été distribuées à la fin de 1943, ainsi que 200.000 dents, dont 126.000 avaient été expédiées.

Commission mixte de secours

Dans toutes ces occasions, grandes ou petites, la Commission mixte s'est fait un devoir d'effectuer ces envois avec soin et célérité. Cependant, s'il lui est arrivé de devoir quelquefois faire attendre ses amis, la faute en fut, la plupart du temps, aux délais auxquels sont soumises les autorisations d'exportation.

Par les difficultés qu'elle a rencontrées sur son chemin, la Commission mixte a été amenée, sans le vouloir, à assumer des tâches auxquelles elle n'avait tout d'abord pas songé. Il fallut essayer de se faire une idée des besoins des pays, ce qui n'était pas chose facile, surtout en ce qui concerne les produits pharmaceutiques.

La compilation des titres de rationnement utilisés dans les pays européens a permis, dans une certaine mesure, d'acquérir des indications sur les déficits dans leur situation alimentaire. Ces indications serviront de base à une étude sur l'approvisionnement du continent européen en denrées faisant défaut. L'utilisation d'informations statistiques sur la production et le commerce de certains pays européens permettra également d'établir leurs besoins en nourriture.

Les nombreuses demandes en produits pharmaceutiques de tous genres ont conduit à l'établissement d'une liste des médicaments de première et de moindre urgence (« *materia medica minimalis* »), qui donnera la possibilité d'élaborer les listes de besoins de différents pays.

D'autres demandes ont donné l'occasion de s'adresser à des hommes de science pour qu'ils établissent des rapports, lesquels furent publiés. C'est ainsi que fut mis au point un travail sur la lutte contre le typhus exanthématique épidémique et contre la fièvre récurrente épidémique, ainsi qu'une publication sur l'importance des vitamines comme substances nutritives et médicamenteuses. Une étude sur les sulfonamides et un ouvrage sur la production et la consommation d'insuline des pays européens sont en préparation.

Les demandes qui sont adressées à la Commission mixte sont souvent fructueuses en ce sens qu'elles lui imposent des tâches qu'elle aborde parfois à l'improviste, mais avec la certitude de trouver toujours auprès du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge un appui

Commission mixte de secours

bienveillant, comme aussi auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, des autorités, des hommes de science, des maisons de commerce et des personnes privées.

Situation en juin 1944.

En plus des obligations auxquelles doit se soumettre la Commission mixte dans l'accomplissement de sa tâche, elle rencontre, depuis le début de l'année 1944, comme on l'a déjà mentionné, de croissantes difficultés. Ces obstacles ont provoqué un recul dans l'ampleur des achats, comme le montre l'échelle suivante :

Les achats et les expéditions de la Commission mixte se sont répartis comme suit au cours des mois de 1944 :

janvier..	4.838.000	kg.	valant	7.249.700	francs ;
février ..	841.000	kg.	valant	3.636.600	francs ;
mars....	379.000	kg.	valant	2.402.400	francs ;
avril....	52.000	kg.	valant	793.200	francs ;
mai.....	146.000	kg.	valant	1.494.700	francs ;
juin	4.673.000	kg.	valant	5.582.500	francs.

Ce recul est dû à plusieurs causes, selon qu'il s'agit d'achats et d'exportations de pays européens neutres ou d'achats effectués en Hongrie et en Roumanie.

Quand on place à la disposition de la Commission mixte des fonds en Suisse, ces derniers ne peuvent servir, dans la règle, qu'à des achats dans les pays neutres européens, particulièrement en Suisse. Ces pays, bien que disposés à accorder à la Commission mixte des autorisations d'exportation, en sont cependant empêchés par leurs propres besoins et par la politique du blocus menée par les belligérants. C'est pourquoi il faut prévoir que la quantité des marchandises pour lesquelles la Commission mixte obtiendra des autorisations d'exportation dans la deuxième moitié de l'année 1944 va probablement décroître.

En Hongrie et en Roumanie, les possibilités d'achat et d'exportation sont également en diminution par suite du développement de la situation politique et militaire. Il en va de même en ce qui concerne les envois en transit confiés à la Commission mixte.

Commission mixte de secours

La Commission mixte a transité au cours des mois de 1944 les quantités suivantes :

janvier....	775.300 kg. ;
février	950.300 kg. ;
mars.....	2.471.000 kg. ;
avril.....	1.591.600 kg. ;
mai.....	593.800 kg. ;
juin	116.446 kg.

Ces chiffres peuvent donner l'impression que l'activité de la Commission mixte se poursuit normalement. Cependant, de croissantes difficultés de transport, tant pour les envois provenant des Balkans que pour ceux qui proviennent de la péninsule ibérique, sont venues s'ajouter encore aux difficultés d'exportation et nous conduisent à prévoir — momentanément, nous l'espérons — une baisse sensible dans l'activité de la Commission mixte.

La Commission mixte poursuit son travail malgré les difficultés. Au cours de ces quelques années, elle a accumulé des expériences qui peuvent être utiles au cours de la guerre et peut-être au delà. Une organisation dont l'unique but est et demeure d'apporter des secours aux populations civiles nécessiteuses dans les pays frappés par la guerre, en particulier aux enfants et aux femmes, ne doit être abandonnée qu'au moment où il ne devient véritablement plus possible de l'utiliser. Mais, même si cette éventualité devait être envisagée, nous croyons pouvoir dire qu'il valait la peine de tenter l'expérience. L'écho qu'a trouvé cette activité prouve aux deux organismes internationaux de la Croix-Rouge, dont la Commission mixte est l'organe conjoint, que l'œuvre créée par eux correspond au but qu'ils lui ont assigné et montre la direction dans laquelle pourra encore se développer leur activité.